

**ÉTATS FINANCIERS
AU 29 FÉVRIER
2024**

**Fédération nationale
des communications (CSN)**

États financiers

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

TABLE DES MATIÈRES

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

ÉTATS FINANCIERS :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1-3

FONDS D'ADMINISTRATION

État des résultats 4

État du solde de fonds 5

État de la situation financière 6

État des flux de trésorerie 7

Notes complémentaires aux états financiers 8-14

Annexes A - Direction 15

B - Comité exécutif 15

C - Activités et affiliations internationales 15

D - Services 15

E - Coûts reliés à la convention collective des salariés 15

F - Instances politiques 15

G - Appui aux syndicats 16

H - Information 16

I - Dépenses de bureau 16

J - Dépenses de fonctionnement 17

K - Per capita à recevoir 18-19

FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS

État des résultats 20

État du solde de fonds 21

État de la situation financière 22

État des flux de trésorerie 23

Notes complémentaires aux états financiers 24

Annexe A - Per capita à recevoir 25

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité exécutif de la
Fédération nationale des communications (CSN)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération nationale des communications (CSN) (la « Fédération »), qui comprennent les états de la situation financière du fonds d'administration et du fonds spécial des petites unités au 29 février 2024, et les états des résultats, du solde de fonds et des flux de trésorerie desdits fonds pour l'exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 29 février 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 36 mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice de 36 mois terminé le 28 février 2024, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation à l'état des résultats du fonds d'administration, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son activité.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.-L./s.r.l.¹

Le 23 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	Réal 36 mois 2019-2021		Budget 36 mois 2021-2024 (non audité)		Réal 36 mois 2021-2024
PRODUITS					
Per capita	5 751 016	\$	5 951 915	\$	6 284 305
Péréquation – CSN	1 487 932		1 222 768		1 380 550
Intérêts	5 234		-		4 559
Autres produits	370 362		428 456		324 766
	<u>7 614 544</u>		<u>7 603 139</u>		<u>7 994 180</u>
CHARGES					
Direction (Annexe A)	862 848		894 559		910 953
Comité exécutif (Annexe B)	101 020		94 617		66 202
Activités et affiliations internationales (Annexe C)	74 541		47 436		42 994
Services (Annexe D)	4 587 895		4 971 924		4 966 000
Coûts reliés à la convention collective des salariés (Annexe E)	161 966		192 193		228 753
Instances politiques (Annexe F)	55 279		159 255		71 444
Appui aux syndicats (Annexe G)	657 737		571 292		542 441
Information (Annexe H)	28 530		17 343		24 534
Dépenses de bureau (Annexe I)	426 290		421 413		384 499
Dépenses de fonctionnement (Annexe J)	301 342		304 703		159 770
	<u>7 257 448</u>		<u>7 674 735</u>		<u>7 397 590</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>357 096</u>	\$	<u>(71 596)</u>	\$	<u>596 590</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉTAT DU SOLDE DE FONDS

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	<u>Investis en</u> <u>Immobilisations</u>	<u>Gains (pertes) de</u> <u>réévaluation</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>
SOLDE AU 28 FÉVRIER 2018	53 552	\$ (452 800)	\$ (110 662)	\$ (509 910)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(67 629) *	-	424 725	357 096
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	32 357	-	(32 357)	-
GAINS DE RÉÉVALUATION	-	346 896	-	346 896
SOLDE AU 28 FÉVRIER 2021	18 280	\$ (105 904)	\$ 281 706	\$ 194 082
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(14 612)	-	611 202	596 590
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	11 346	-	(11 346)	-
PERTES DE RÉÉVALUATION	-	(437 696)	-	(437 696)
SOLDE AU 29 FÉVRIER 2024	15 014	\$ (543 600)	\$ 881 562	\$ 352 976

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)
FONDS D'ADMINISTRATION
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 29 février 2024

	28 février 2021	29 février 2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	247 557 \$	409 742 \$
Dépôt à terme, 2,75 % (0,65 % au 28 février 2021)	150 000	150 000
Débiteurs (note 3)	72 539	32 540
Per capita à recevoir (note 4)	420 939	802 823
Frais payés d'avance	1 000	-
	<u>892 035</u>	<u>1 395 105</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)	18 280	15 014
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DU RÉGIME DE RETRAITE (note 10)	473 996	25 100
QUOTE-PART DE L'ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE DES RETRAITÉS CSN (note 6)	<u>812 513</u>	<u>995 317</u>
	<u>2 196 824 \$</u>	<u>2 430 536 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	850 829 \$	891 243 \$
Tranche à court terme de la dette (note 9)	23 333	-
	<u>874 162</u>	<u>891 243</u>
DETTE (note 9)	36 667	-
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (note 10)	279 400	191 000
OBLIGATIONS POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (note 10)	<u>812 513</u>	<u>995 317</u>
	<u>2 002 742 \$</u>	<u>2 077 560 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		
SOLDE DE FONDS		
Investis en immobilisations	18 280 \$	15 014 \$
Pertes de réévaluation	(105 904)	(543 600)
Non affectés	<u>281 706</u>	<u>881 562</u>
	<u>194 082</u>	<u>352 976</u>
	<u>2 196 824 \$</u>	<u>2 430 536 \$</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF

..... Présidence

..... Trésorerie

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	28 février 2021		29 février 2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges	357 096	\$	596 590
Éléments sans effet sur l'encaisse			
Amortissement des immobilisations	67 629		14 612
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(128 700)		(77 200)
	<u>296 025</u>		<u>534 002</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement			
Débiteurs	(1 790)		39 999
Per capita à recevoir	(67 523)		(381 884)
Frais payés d'avance	10 823		1 000
Créditeurs et charges à payer	(99 179)		40 414
	<u>138 356</u>		<u>233 531</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette	-		(60 000)
Augmentation de la dette	60 000		-
	<u>60 000</u>		<u>(60 000)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(32 357)		(11 346)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	<u>165 999</u>		<u>162 185</u>
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>81 558</u>		<u>247 557</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>247 557</u>	\$	<u>409 742</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération nationale des communications (CSN) (la « Fédération ») est constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (Québec). Elle est une organisation syndicale sans but lucratif affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle a pour but de promouvoir l'étude et la défense des intérêts professionnels, économiques, sociaux et politiques des travailleuses et des travailleurs qui lui sont affiliés.

Par sa constitution, la Fédération n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Modification de méthode comptable

- a) Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers » en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société lors de l'opération.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

La Fédération a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er janvier 2018. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Fédération, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allègement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fédération ou sur les informations à fournir.

- b) Adoption des modifications apportées au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs » du Manuel de CPA Canada, qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies

Le 1er mars 2021, la Fédération a adopté, de façon anticipée, les modifications au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs », qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies. Dans le cas des régimes pour lesquels aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle n'exige l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation, les modifications retirent la possibilité de recourir à une évaluation aux fins de la capitalisation et exigent plutôt une évaluation aux fins de la comptabilisation.

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fédération.

Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fédération présente ses états financiers par fonds. Le Fonds d'administration rend compte des activités courantes et générales de la Fédération.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fédération devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN, qui est présentée à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur est composé essentiellement d'une quote-part d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses à l'état des résultats sous le poste Autres produits.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2024

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instrument financiers (suite)

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fédération comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon les méthodes suivantes :

	<u>Méthodes</u>	
Équipement informatique	Dégressif	33,33 %
Mobilier et agencement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Dégressif	20 %
Logiciels et site Web	Linéaire	3 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charge à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

La Fédération offre à ses salariés qui remplissent certaines conditions un régime de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance maladie, d'assurance vie et d'assurance dentaire qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2010, tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

La Fédération comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la Fédération a adopté les méthodes suivantes :

Le coût du régime de retraite à prestations définies de la Fédération est établi périodiquement par des actuaires indépendants. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite. Ce régime d'avantages complémentaires à l'emploi n'est pas capitalisé.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

La Fédération constate :

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value;
- dans l'état des résultats, le coût des régimes pour l'exercice;
- dans l'état de l'évolution des actifs nets, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation définies des gains et des pertes actuariels, des services passés, de règlement, de compression et de plafonnement de l'actif au titre de prestations définies.

b) Régime à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contribution en vigueur durant l'exercice.

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés, principalement les revenus de per capita, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2024

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. DÉBITEURS

	29 février 2024		28 février 2021
Créances	29 572	\$	72 112
Intérêts	2 968		427
	<u>32 540</u>	\$	<u>72 539</u>

4. PER CAPITA À RECEVOIR (ANNEXE K)

	29 février 2024		28 février 2021
Les per capita à recevoir représentent les sommes à recevoir des différents syndicats en date de fin d'exercice	<u>802 823</u>	\$	<u>420 939</u>

5. IMMOBILISATIONS

	29 février 2024		
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	198 125	195 025	3 100
Mobilier et agencement	92 376	80 462	11 914
Améliorations locatives	11 649	11 649	-
Logiciels et site Web	20 622	20 622	-
	<u>322 772</u>	<u>307 758</u>	<u>15 014</u>
			\$
	28 février 2021		
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	195 774	188 760	7 014
Mobilier et agencement	83 381	72 115	11 266
Améliorations locatives	11 649	11 649	-
Logiciels et site Web	20 622	20 622	-
	<u>311 426</u>	<u>293 146</u>	<u>18 280</u>
			\$

6. RÉGIME D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'assurance complémentaire de retraite pour les salariés prenant leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2010. En vertu de la nouvelle entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurances des retraités de la CSN (le « Fonds ») a été créé. Le financement de ce nouveau régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. À la création du Fonds, les employeurs ont fourni une somme forfaitaire de 18 100 000 \$ dont un montant de 396 390 \$ provient de la Fédération. De plus, une contribution régulière de 2,00 % à compter du 1^{er} janvier 2018 du salaire des employés est versée au Fonds. Les contributions de la Fédération sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce nouveau régime. La quote-part de la Fédération de l'actif net à la juste valeur du Fonds est de 995 317 \$ (812 513 \$ au 28 février 2021), soit 2,21 % (2,24 % au 28 février 2021) du Fonds. Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2024

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Fédération dispose d'une marge de crédit d'un montant total de 375 000 \$ (375 000 \$ au 28 février 2021), portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse d'économie, soit 7,20 %, majoré de 2,00 % (2,45 % majoré de 2,00 % au 28 février 2021). L'intérêt est payable sur tout solde résiduel quotidiennement. La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par un dépôt à terme de 150 000 \$ (150 000 \$ au 28 février 2021). Au 29 février 2024 et au 28 février 2021, la marge est inutilisée.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>29 février 2024</u>	<u>28 février 2021</u>
Fournisseurs	326 787 \$	460 411 \$
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	159 437	67 463
Vacances à payer	405 019	322 955
	<u>691 243 \$</u>	<u>850 829 \$</u>

9. DETTE

	<u>29 février 2024</u>	<u>28 février 2021</u>
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada, remboursé au cours de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>60 000 \$</u>

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fédération a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que le régime de retraite ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2010.

La Fédération évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation à chaque exercice de 36 mois. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Ces obligations sont donc augmentées du niveau de la provision de stabilisation de 18,10 % et sont réduites de 5,00 %. Pour l'évaluation du régime de retraite de l'exercice terminé le 29 février 2024, l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2021 a été utilisée pour la mesure des obligations au titre des prestations définies et l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2019 a été utilisée pour la mesure du coût des services rendus. Ces évaluations ont été extrapolées en tenant compte des hypothèses applicables.

Pour l'évaluation du régime d'avantages complémentaires de retraite de l'exercice terminé le 29 février 2024, l'évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation du 1^{er} juin 2022 a été utilisée. Cette évaluation a été extrapolée en tenant compte des hypothèses applicables, dont le taux d'actualisation, au 29 février 2024.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	<u>Régime de retraite 29 février 2024</u>	<u>Régime complémentaires de retraite 29 février 2024</u>
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	10 312 704 \$	279 400 \$
Coût des prestations pour services rendus	705 100	-
Cotisations des salariés (incluant rachats et transferts)	275 100	-
Prestations versées	(1 748 900)	(43 300)
Intérêts débiteurs	1 763 000	22 300
Pertes (gains) actuarielles	495 796	(67 400)
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 802 800 \$</u>	<u>191 000 \$</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2024

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

	Régime de retraite 28 février 2021	Régime d'avantages complémentaires de retraite 28 février 2021
Cotisations aux régimes à prestations définies	<u>763 200</u>	<u>51 800</u> \$

Composition des actifs des régimes selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 28 février de chaque année :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes	
	29 février 2024	28 février 2021
Titres à revenus fixes	32,6 %	36,4 %
Titres à revenus variables	39,1 %	43,4 %
Biens immobiliers	12,8 %	13,4 %
Autres	15,5 %	6,8 %
Total	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Fédération pour évaluer la charge et les obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

	Régime de retraite 29 février 2024	Régime d'avantages complémentaires de retraite 29 février 2024
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,75 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération		
2023 et 2024	3,5 %	s. o.
Par la suite	2,5 %	s. o.
Coûts des prestations		
Taux d'actualisation	5,75 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération		
2023 et 2024	3,5 %	s. o.
Par la suite	2,5 %	s. o.
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,65 %	2,80 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	s. o.
Coûts des prestations		
Taux d'actualisation	5,75 %	2,80 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	s. o.

b) Régime à cotisations définies

La charge et le débours pour l'exercice de ce régime à cotisations définies s'élèvent à 74 199 \$ (65 791 \$ en 2021).

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2024

11. ENGAGEMENTS

La Fédération s'est engagée en vertu de baux. Les paiements relatifs à ces contrats de location de locaux, venant à échéance à diverses dates allant jusqu'en février 2042, s'élèvent à 1 806 828 \$ et se répartissent comme suit au cours des prochains exercices :

Exercice 2025-2027	106 284
Exercice 2028-2030	106 284
Exercice 2031-2033	106 284
Exercice 2034-2036	106 284
Exercice 2037-2039 et suivants	<u>1 381 692</u>
	<u>1 806 828 \$</u>

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fédération est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants à la Fédération dans le cours normal de ses activités. La Fédération effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fédération est de disposer de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fédération surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 29 février 2024, les principaux passifs financiers étaient les créditeurs et charges à payer et les obligations pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fédération est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN dont la valeur fluctue en fonction de la variation de la juste valeur des placements détenus par le Fonds.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ANNEXES

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	Réel 36 mois 2019-2021		Budget 36 mois 2021-2024 (non audité)		Réel 36 mois 2021-2024
A Direction					
Présidente : salaires et charges sociales	417 908	\$	433 457	\$	403 183
Secrétaire général : salaires et charges sociales	414 913		433 457		459 408
Frais de déplacement de la direction	30 027		27 645		48 362
	<u>862 848</u>	<u>\$</u>	<u>894 559</u>	<u>\$</u>	<u>910 953</u>
B Comité exécutif					
Salaires et charges sociales	65 256	\$	66 053	\$	44 597
Frais de déplacement	35 764		28 564		21 605
	<u>101 020</u>	<u>\$</u>	<u>94 617</u>	<u>\$</u>	<u>66 202</u>
C Activités et affiliations internationales					
Affiliations nationales	14 527	\$	15 302	\$	10 548
Affiliations internationales	60 014		32 134		32 446
	<u>74 541</u>	<u>\$</u>	<u>47 436</u>	<u>\$</u>	<u>42 994</u>
D Services					
Salaires et charges sociales					
Conseillers	3 567 595	\$	3 999 539	\$	4 051 135
Employés de bureau	778 334		672 991		703 134
Frais de déplacement					
Conseillers	228 573		282 357		203 601
Employés de bureau	13 393		17 037		8 130
	<u>4 587 895</u>	<u>\$</u>	<u>4 971 924</u>	<u>\$</u>	<u>4 966 000</u>
E Coûts reliés à la convention collective des salariés					
Partage des coûts reliés à la convention collective	109 505	\$	137 718	\$	169 242
Avantages sociaux futurs – régime complémentaire	52 461		54 475		59 511
	<u>161 966</u>	<u>\$</u>	<u>192 193</u>	<u>\$</u>	<u>228 753</u>
F Instances politiques					
Congrès	18 553	\$	67 000	\$	32 464
Bureaux fédéraux	36 726		92 255		38 386
50 ^e anniversaire	-		-		594
	<u>55 279</u>	<u>\$</u>	<u>159 255</u>	<u>\$</u>	<u>71 444</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ANNEXES

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	Réal 36 mois 2019-2021		Budget 36 mois 2021-2024 (non audité)		Réal 36 mois 2021-2024
G Appui aux syndicats					
Libérations	2 069	\$	1 020	\$	-
Frais de déplacement	198		204		-
Location de salles	373		306		1 623
Campagnes	69 670		81 611		91 971
Comités	490		459		-
Consolidation	27 277		-		-
Formation	8 195		8 161		11 549
Regroupements	82		-		-
Soutien administratif	250 002		250 001		250 000
Dons de solidarité	1 915		5 101		-
Frais juridiques	297 466		224 429		187 298
	<u>657 737</u>	<u>\$</u>	<u>571 292</u>	<u>\$</u>	<u>542 441</u>
					<u>\$</u>
H Information					
Publicité	4 257		4 081		5 696
Distribution et impression de documents	13 467		13 262		15 915
Documentation et abonnements	10 806		-		2 923
	<u>28 530</u>	<u>\$</u>	<u>17 343</u>	<u>\$</u>	<u>24 534</u>
					<u>\$</u>
I Dépenses de bureau					
Loyers et taxes	356 972	\$	358 945	\$	325 243
Télécommunications	49 119		44 106		42 877
Fournitures de bureau	15 661		15 302		12 461
Frais de poste et transport	4 538		3 060		3 918
	<u>426 290</u>	<u>\$</u>	<u>421 413</u>	<u>\$</u>	<u>384 499</u>
					<u>\$</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ANNEXES

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	Réal 36 mois 2019-2021		Budget 36 mois 2021-2024		Réal 36 mois 2021-2024
				(non audité)	
J Dépenses de fonctionnement					
SOQUIJ	897	\$	1 050	\$	2 547
Assurances	9 803		10 711		11 474
Dons	41 644		7 345		3 275
Honoraires d'audit	38 632		38 765		24 063
Honoraires professionnels	77 929		132 617		2 971
Honoraires informatiques	13 496		67 329		78 984
Location de salles	359		1 020		-
Entretien de l'équipement	14 664		-		713
Frais logiciels	12 566		22 949		11 199
Amortissement de l'équipement informatique	40 563		2 360		6 265
Amortissement du mobilier et agencement	20 707		2 296		8 347
Amortissement des améliorations locatives	40		-		-
Amortissement des logiciels et du site Web	6 319		-		-
Frais d'administration et intérêts	25 912		18 261		9 932
Créances irrécouvrables (recouvrées)	(2 189)		-		-
	<u>301 342</u>	\$	<u>304 703</u>	\$	<u>159 770</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ANNEXE K – PER CAPITA À RECEVOIR

29 février 2024

	<u>Montant</u>
S DES TECHNICIENS DE LA SALLE DE SPECTACLE DE BAIE-COMEAU CSN	235 \$
SE DE CHNC NEW CARLISLE (CSN)	683
SE CHAU-TV (CSN)	654
STT DU MUSÉE DE LA GASPÉSIE - CSN	1 013
STT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE DROIT - CSN	4 696
STT DU THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE - CSN	3 280
STT DES MESSAGERIES DYNAMIQUES - CSN	3 700
SE DE BUREAU ET DE JOURNAUX RÉGION MONTRÉAL	571
S DE LA RÉDACTION DU JOURNAL "LE DEVOIR" (CSN)	45 083
ST DE L'INFORMATION DU JOURNAL DE MONTRÉAL (CSN)	7 699
S GÉNÉRAL DE LA RADIO (CSN)	32 234
SE DES ÉDITIONS C.E.C. (FNC-CSN)	4 045
ST DE L'INFORMATION DE LA PRESSE (CSN)	17 939
LE S DE LA RÉDACTION D'ÉCHOS VEDETTES (CSN - FNC)	3 001
S DES PLACEURS ET OUVREUSES DE LA PLACE DES ARTS (CSN)	971
SE DU THÉÂTRE ST-DENIS (CSN)	87
SE DE LA CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE (CSN)	13 372
SE DU DEVOIR INC. (CSN)	1 758
S DES PUBLICITAIRES DU DEVOIR (CSN)	457
STT EN PUBLICITÉ D'ÉCHOS VEDETTES-CSN	153
STT DU CENTRE DE L'INFORMATIQUE DE LA PRESSE	7 843
STT D'OASIS ANIMATION - CSN	1 005
S DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL (CSN)	4 550
STT DU COSMODÔME - CSN	1 257
SE DE TV 5 - CSN	3 306
SE DE TV 5 - CSN	2 876
SE DE RDS - CSN	12 775
SE DE RDS - CSN	31 153
STT DU MUSÉE MCCORD - CSN	193
S DE L'INFORMATION DE LOCALE - CSN	5 520
S DE L'INFORMATION DE LOCALE - CSN	2 530
STT DE COPIBEC - CSN	1 170
S DES ASSISTANTS-SUPERVISEURS DU RÉSEAU ADMISSION - CSN	207
SEE DU SERVICE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES DE RDS - CSN	3 544
STT DU CAFÉ DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS - CSN	50
S DES RÉGISSEURS TECHNIQUES DE LA PLACE DES ARTS - CSN	173
S DES EMPLOYÉ-ES DE L'ÉVÉNEMENTIEL - CSN	514
S DES EMPLOYÉ-ES DE L'ÉVÉNEMENTIEL - CSN	818
SSS DE L'UNEQ - CSN	303
UNION DES TT DE FACE TROIS - CSN - THIRD SIDE WORKERS UNITED - CSN	1 138
SE EN COMMUNICATION DE L'ABITIBI - TEMISCAMINGUE (FNC-CSN)	1 954
SE EN COMMUNICATION DE L'ABITIBI - TEMISCAMINGUE (FNC-CSN)	372
STT DE LA PRESSE ÉCRITE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CSN	1 563
SE DE CKVM (CSN)	2 630
	<hr/>
Montant à reporter :	<u>229 075 \$</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS D'ADMINISTRATION

ANNEXE K – PER CAPITA À RECEVOIR (SUITE)

29 février 2024

	<u>Montant</u>
	229 075 \$
ST DES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (CSN)	593
S DES EMPLOYÉ-E-S BUREAU DU SOLEIL (CSN)	4 458
STT DU JOURNAL LE PEUPLE LOTBINIÈRE (CSN)	27
S DE LA RÉDACTION DU SOLEIL (CSN)	2 091
STT DU JOURNAL L'OIE BLANCHE (CSN)	549
STT DU MUSÉE DE LA NATION HURONNE-WENDAT - CSN TR VS 14-40-001-02	195
STT EN COMMUNICATION DU KRT (CSN)	1 209
STT EN RADIODIFFUSION DU KRT - CSN	843
STT DE LA CORPORATION DU MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI - CSN	136
SE DE CJPM-TV (FNC-CSN)	3 044
S DES PUBLICITAIRES DU SAGUENAY (CSN)	1 419
STT DE CFIX-FM ET CJAB-FM (CSN)	2 174
STT DE UNIMARKETING - CSN	1 006
'S DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PUBLICITAIRES RADIO DE 'BELL MÉDIA INC. (CSN)	7 165
SE DE TRIUM MÉDIAS - CSN	1 048
STT DU MUSÉE DE LA NATURE ET DES SCIENCES - CSN	1 054
STT DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE - CSN	153
STT DE NORDIA CSN	6 141
S DES EMPLOYÉ.ES DE LA TRIBUNE – CSN	2 680
SNE DE LA VOIX DE L'EST (CSN)	822
SE DE LA COOP DE LA RADIO DE GRANBY (CSN)	850
ASS DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC (APASQ)	6 998
STT DE RADIO-CANADA (FNCC-CSN)	482 643
S GÉNÉRAL DES EMPLOYÉS(ÉES) DE TÉLÉ-QUÉBEC (SGETQ)	11 864
SE DE NOOVO, UNE DIVISION DE BELL MÉDIA INC. (FNCC-CSN)	6 094
ST DE RADIO-ACADIE (CJVA)	439
STT ACADIE NOUVELLE LTEE	4 180
'S DES COMMUNICATIONS DE LA RÉPUBLIQUE DU MADAWASKA, 'SECTION CJEM (CSN)	398
SNE DE LA VOIX DE L'EST (CSN)	2 848
S GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS (CSN)	157
S DU SERVICE DE LA PUBLICITÉ DU NOUVELLISTE (1982) INC. (CSN)	6 979
S DE L'INFORMATION DU NOUVELLISTE (CSN)	13 491
	<hr/>
Total :	<u>802 823 \$</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)
FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS
ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	Réel 36 mois 2021-2024		Réel 36 mois 2019-2021
PRODUITS			
Per capita	56 338	\$	60 567
Intérêts	6 333		3 636
Autres produits	-		300
	62 671		64 503
CHARGES			
Instances politiques	4 130		10 624
Appui aux syndicats	6 692		3 411
Dépenses de fonctionnement	18		268
	10 840		14 303
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	51 831	\$	50 200

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS

ÉTAT DU SOLDE DE FONDS

Exercice de 36 mois terminé le 29 février 2024

	<u>Total</u>
SOLDE AU 28 FÉVRIER 2018	176 602 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>50 200</u>
SOLDE AU 28 FÉVRIER 2021	226 802
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>51 831</u>
SOLDE AU 29 FÉVRIER 2024	<u><u>278 633</u></u> \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)
FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 29 février 2024

	<u>29 février 2024</u>	<u>28 février 2021</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	185 175 \$	180 204 \$
Débiteurs	90 494	42 767
Per capita à recevoir (annexe A)	<u>7 545</u>	<u>5 991</u>
	<u><u>283 214</u></u> \$	<u><u>228 962</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	<u>4 581</u> \$	<u>2 160</u> \$
	4 581	2 160
SOLDE DE FONDS		
Non affectés	<u>278 633</u>	<u>226 802</u>
	<u><u>283 214</u></u> \$	<u><u>228 962</u></u> \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)
FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	29 février 2024	28 février 2021
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	51 831	50 200 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(47 727)	(38 144)
Per capita à recevoir	(1 554)	268
Créditeurs et charges à payer	2 421	(115)
	<u>4 971</u>	<u>12 209</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 971	12 209
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	180 204	167 995
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	185 175	180 204 \$

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)

FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

29 février 2024

1. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fédération présente ses états financiers par fonds. Le Fonds des petites unités a été créé dans le but de permettre une vie syndicale plus active aux syndicats de 15 membres et moins en défrayant les coûts de délégation aux instances du mouvement et les coûts d'arbitrage ainsi que la préparation et l'impression des projets de convention et de convention négociée.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fédération devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fédération comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, principalement les revenus de per capita, sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction recoure à des estimations et à des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le fonds spécial des petites unités est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants à la Fédération dans le cours normal de ses activités. La Fédération effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (CSN)
FONDS SPÉCIAL DES PETITES UNITÉS
ANNEXE A – CONTRIBUTIONS DES SYNDICATS À RECEVOIR
29 février 2024

	<u>Montant</u>
S DES TECHNICIENS DE LA SALLE DE SPECTACLE DE BAIE-COMEAU CSN	82 \$
STT DES MESSAGERIES DYNAMIQUES - CSN	1 285
SE DE BUREAU ET DE JOURNAUX RÉGION MONTRÉAL	198
SE DU THÉÂTRE ST-DENIS (CSN)	30
S DES PUBLICITAIRES DU DEVOIR (CSN)	159
STT EN PUBLICITÉ D'ÉCHOS VEDETTES-CSN	53
STT DU COSMODÔME - CSN	436
S DE L'INFORMATION DE LOCALE - CSN	1 918
STT DU CAFÉ DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS - CSN	17
S DES RÉGISSEURS TECHNIQUES DE LA PLACE DES ARTS - CSN	60
S DES EMPLOYÉ-ES DE L'ÉVÉNEMENTIEL - CSN	178
S DES EMPLOYÉ-ES DE L'ÉVÉNEMENTIEL - CSN	284
STT DE LA PRESSE ÉCRITE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CSN	543
SE DE CKVM (CSN)	913
ST DES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (CSN)	206
STT DU JOURNAL LE PEUPLE LOTBINIÈRE (CSN)	9
STT DU MUSÉE DE LA NATION HURONNE-WENDAT - CSN TR VS 14-40-001-02	68
STT DE LA CORPORATION DU MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI - CSN	47
STT DU MUSÉE DE LA NATURE ET DES SCIENCES - CSN	366
STT DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE - CSN	53
SE DE LA COOP DE LA RADIO DE GRANBY (CSN)	295
ST DE RADIO-ACADIE (CJVA)	153
S DES COMMUNICATIONS DE LA RÉPUBLIQUE DU MADAWASKA, SECTION CJEM (CSN)	138
S GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS (CSN)	54
	<hr/>
Total :	7 545 \$
	<hr/> <hr/>